

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Le 05 Juin 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 29 Mai 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjointes, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. PALAT	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. VERNEUIL Conseiller M ^{al}
Mme MOIZEAU	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme HUE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme MESSYASZ Adjointe

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL KAÏM, Conseillère M^{alc}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

051 - OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du SDEEG et de la Commission Locale de l'Énergie (CLE) de l'Estuaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, les articles L.5711-1 et L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Environnement de la Gironde (SDEEG) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2026 portant désignation des délégués de la commune auprès du SDEEG ;

Considérant que la réforme statutaire du SDEEG modifie les conditions de représentation des communes membres, à savoir que chaque collectivité doit désormais désigner :

- ▶ un seul délégué titulaire au sein du SDEEG, sans suppléant ;
- ▶ deux représentants titulaires à la Commission Locale de l'Énergie (CLE) de l'Estuaire, sans suppléant ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'abroger la délibération du 9 avril 2026 et de procéder à de nouvelles désignations conformes aux statuts en vigueur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 27 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M. BONATI)

☞ Abroge la délibération N° 22 du 9 Avril 2026 relative à la désignation des représentants de la commune auprès du SDEEG,

☞ Désigne :

- ▶ Monsieur Alain ROBERT, en qualité de délégué titulaire au sein du SDEEG,
- ▶ Messieurs Bernard GUIRAUD et Alain ROBERT, en qualité de délégués titulaires au sein de la CLE de l'Estuaire,

☞ Autorise M. le Maire à notifier la présente délibération et à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260605-0051-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 08/06/2026



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD